

En 1971, autorisation(s), démission et premières révélations

Jean MICHEL

Une autorisation de fouiller avait enfin été accordée en 1970 par le ministre des Affaires culturelles, Edmond Michelet, sous la condition de faire « contrôler » les travaux jurassiens d'André Berthier par une « commission scientifique » qui s'est avérée très peu rigoureuse tant dans son fonctionnement que dans ses conclusions [04775]¹. En 1971, André Berthier et son partenaire archéologue Bernard Edeine bénéficient, à nouveau mais non sans quelques irritantes péripéties, d'une nouvelle autorisation ministérielle. Cela suscite la désapprobation du patron de l'archéologie comtoise, Lucien Lerat, et la démission de celui-ci de son poste de directeur de la circonscription archéologique de Franche-Comté. Une première partie de l'article évoque les péripéties et autres à-côtés de la « campagne 1971 ». Cela n'empêche pas les investigations de terrain de, finalement, être menées à bien. Plusieurs vestiges anthropiques originaux sont mis au jour et étudiés à Chaux-des-Crotenay et à Crans. En fin d'année, plusieurs trous énigmatiques en cône, possibles lilia romains, sont découverts à la Grange d'Aufferin lors de la réalisation d'une tranchée d'assainissement. La seconde partie de l'article reprend les découvertes de terrain de cette « campagne 1971 ».

Première partie

Les péripéties et à-côtés de la « campagne 1971

Autorisation, refus, re-autorisation... ministre et archéologues en conflit

La demande d'autorisation de fouille pour 1971 est envoyée par André Berthier aux autorités administratives, depuis Constantine, le 23 décembre 1970. Elle vise a priori des investigations aux Taillets, au Champ Montant et aux Gîts de Syam. En parallèle, est sollicitée une subvention de 10 000 francs pour la poursuite des fouilles, subvention pour la réalisation, par des géomètres, de relevés des fossés identifiés l'année précédente [01767]. Au début de 1971, on laisse entendre officieusement à Berthier que sa demande est acceptée.

C'est malheureusement sans compter sur la détermination de Lucien Lerat (photo ci-contre), directeur de la circonscription franc-comtoise, prêt à tout pour empêcher les fouilles de Berthier dans le Jura. Agissant rapidement et efficacement auprès de ses collègues de la Commission supérieure des fouilles au CSRA (Conseil supérieur de la recherche archéologique), le doyen Lerat obtient, en février 71, le rejet de la nouvelle demande de Berthier [04566].



Le 23 mars suivant, le chef du bureau des Fouilles et antiquités au ministère des Affaires culturelles informe le directeur de la circonscription du refus d'autorisation de fouille pour 1971 [02252].

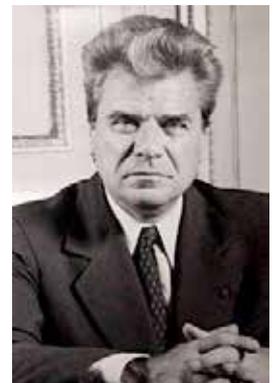
La lettre officielle précise l'avis du CSRA : *après examen du rapport présenté par la Commission scientifique chargée de contrôler les résultats des travaux de recherche de Berthier de 1970, le site ne présente aucun intérêt archéologique*. Lerat est chargé d'informer Berthier de la décision négative, ce qu'il fera quelques semaines plus tard, sans ajouter la moindre lettre d'accompagnement au document officiel [02254]. Louis-Philippe May, membre du CSRA et ami de Berthier, transmettra à celui-ci, le 11 septembre, l'extrait de Procès-Verbal de la réunion du CSRA avec le commentaire suivant : *Je t'envoie Mon cher Berthier le Procès Verbal que je vous ai récité par coeur ; il vous amusera* [04557].

Face à cette décision brutale qu'il ne comprend pas, André Berthier

se tourne vers ses amis et ses relations. Le 22 avril, il informe le président du Conseil général du Jura, André Socié, de l'avis de refus d'autorisation de fouille et de subvention de la part de la Commission supérieure des fouilles *qui a raidi sa position*, précisant qu'il en est d'autant plus déçu qu'il avait été informé officieusement d'un accord : *C'est un retour à la fixité originelle ; le dogme continue à être proclamé : Alise est Alésia et les recherches jurassiennes sont condamnées... Comment a-t-il pu se faire que nous ayons été officieusement informés d'une bonne nouvelle, pour apprendre presque aussitôt la décision négative ?* Il indique à Socié, vouloir rencontrer à Paris, entre le 8 et le 15 mai, le nouveau ministre des Affaires culturelles, Jacques Duhamel, ancien député du Jura. [01100]. Quelques jours plus tard, le 26 avril, il dit à René Potier s'interroger sur ce qui a pu se passer au sein du ministère et considère important de réclamer les rapports des trois membres de la Commission de contrôle de 1970. Il souligne l'attitude déplorable de Lerat et de deux des trois membres de la Commission de contrôle (les deux archéologues Hatt et Joffroy) et évoque une possible *conspiration du silence* visant à occulter sa thèse comme aussi à faire silence sur le récent livre de Jacques Harmand mettant en péril Alise [02254].

Dans ce même courrier à Potier, il dit avoir contacté fin mars une connaissance d'Algérie, le jeune Eric Thomas, membre du cabinet du ministre Bettencourt en charge du Plan, pour obtenir une intervention auprès du ministre Duhamel² (photo ci-dessous) et pour avoir aussi une copie du rapport de la Commission de contrôle [01085].

L'action de Berthier semble avoir porté ses fruits : le ministre Duhamel donne finalement un avis favorable à la demande réitérée de Berthier pour des investigations pendant l'été 71. Le 17 juin, le bureau des Fouilles et antiquités notifie officiellement à Berthier l'autorisation d'effectuer des fouilles archéologiques aux Gîts de Syam, aux Taillets et au Champ Montant [04572].



Ayant obtenu satisfaction, Berthier adresse le 7 juillet une lettre de remerciement au ministre Duhamel [01085], en transmet copie le lendemain à Edmond Daroles (conseiller technique au cabinet du ministre) et informe celui-ci

1 Les références au Portail des archives Berthier sont indiquées avec leur cote simplifiée à 5 chiffres.

2- Jacques Duhamel (1924-1977), maître des requêtes au Conseil d'État et proche collaborateur d'Edgar Faure. Il est élu député du Jura (1962, 1967,

1968 et 1973) et maire de Dole (Jura) de 1968 à 1976. Nommé ministre de l'Agriculture de 1969 à 1971 puis ministre des Affaires culturelles (1971-1973), il a été un très efficace défenseur de son département d'élection.

du démarrage des travaux sur le terrain dès le 15 juillet. Il en profite pour lui demander copie du rapport de la Commission de contrôle et l'invite à venir sur le site pendant l'été [04556]. Dans une lettre datée du lendemain 8 juillet au Préfet du Jura, Berthier évoque *une mesure exceptionnelle de bienveillance* du ministre Jacques Duhamel pour des recherches dans le Jura [01088].

Autorisation ministérielle... donc démission

Une fois connue, la décision ministérielle de la mi-juin favorable à Berthier va créer beaucoup d'émoi dans le milieu de l'archéologie officielle et amener Lucien Lerat, pour la seconde fois, à demander sa démission du poste de directeur de la circonscription de Besançon (en 1965, il avait déjà proposé sa démission, refusée par le ministère). Berthier est informé, le 19 juillet, de cette demande de démission de Lerat par son amie Elisabeth Houriez qui précise que la décision ministérielle, passant outre à l'avis du CSRA, a provoqué un *tollé* chez les archéologues et la démission de Lerat.

Selon Houriez, la lettre de démission de Lerat accable Berthier, particulièrement malmené : *un amateur ignorant les principes élémentaires de la fouille scientifique* [04576]. Transmettant à Berthier, le 11 septembre, copie d'un extrait du PV de la réunion de la Commission supérieure des fouilles, Louis-Philippe May évoque à nouveau la démission de Lucien Lerat de son poste de directeur de la circonscription et son remplacement provisoire par Jacques-Pierre Millotte, un archéologue préhistorien (photo-ci-contre) qui sera plus à l'écoute des travaux de Berthier que Lucien Lerat. Le PV indique que la Commission charge Paul-Marie Duval d'adresser une lettre au ministre pour déplorer cette situation [04574]. La presse régionale se mêle alors de l'affaire qui vient sur la place publique.



Le quotidien *Les Dépêches* ayant annoncé la démission de Lerat, celui-ci obtient la publication d'une réponse le 17 août [04566]. Le doyen y donne sa vision de la polémique, n'hésitant pas à charger Berthier et tous ceux qui le soutiennent dont *des ministres mal éclairés*, n'hésitant pas non plus à interpréter à sa façon les rapports de la Commission de contrôle de 70.



Lerat pointe du doigt *la race des érudits locaux qui veulent à tout prix situer Alésia dans cette province* (folklore comtois) ... remarque qui tombe d'autant plus à plat que Berthier n'est en rien lié au Jura. Lerat présente Berthier (photo ci-contre) *comme un homme dont les titres pouvaient faire impression et qui disposait de relations personnelles étendues.*

Il revient sur l'autorisation officielle de fouille, insistant sur le fait que les résultats antérieurs de Berthier ont été loin de répondre aux moyens mis en oeuvre (Lerat mentionne éton-

nemment une première expertise en 1963 alors même que Berthier n'avait pas encore eu la moindre autorisation de fouille!). Le doyen revient sur sa première démission non acceptée par le ministre Malraux grâce aux *collègues solidaires...*

Alors que le CSRA avait rejeté la demande d'autorisation de Berthier pour 71, le ministre Jacques Duhamel en a décidé autrement : Lerat en tire la conclusion qu'il ne lui reste plus qu'à démissionner du poste de directeur de la circonscription. Berthier va immédiatement réagir. Suite à la publication de la note de Lerat dans *Les Dépêches*, il adresse à la rédaction du journal un très long texte de mise au point pour contrer les allégations mensongères du doyen. Berthier développe abondamment sa méthode du portrait-robot qui lui a permis d'identifier Alésia à Chau-des-Crotenay. Il s'étend aussi sur les errements méthodologiques de Jacques Harmand et de Jérôme Carcopino et sur l'impossibilité de localiser Alésia à Alise-Sainte-Reine. Le 20 août, le journal publie la réponse de Berthier (élaborée avec Bernard Edeine et René Potier). Dans cet article, *L'emplacement exact de la véritable Alésia sera-t-il bientôt situé ?* le journaliste rappelle dans un premier temps la démarche de Berthier pour trouver Alésia, détaille ensuite les travaux récents de 69 à 71 et pointe la découverte, en 71, d'un *ustrinum* aux Étangs de Crans et d'un *bourrelet-maceria* aux Gîts de Syam [04537].

Le lendemain 21 août, Berthier transmet copie à Edmond Daroles (conseiller technique du ministre Jacques Duhamel) de l'article des *Dépêches* et fait part au conseiller de sa réaction face à une intervention inacceptable de Lerat auprès de la rédaction du journal [01085]. Le 23 août, Berthier transmet à Edeine copies des articles parus dans *Les Dépêches* et de sa réponse faite à Lerat [04561] ; répondant longuement à Berthier le 2 septembre, Edeine considère que certains textes ont été télécommandés et évoque aussi un possible changement de postures de la part de certains collègues, notamment Joffroy.

Dans un article paru en fin d'année dans le numéro 4 de la revue *Le Gaulois* et intitulé *En avant Alésia*, Bernard Edeine évoquera de façon très véhémement la *3ème bataille d'Alésia* qui voit s'opposer les tenants de la thèse Berthier aux « pontifes » de l'archéologie officielle ainsi que les turpitudes de la Commission de contrôle imposée par Lucien Lerat et soulignera la nécessité du passage en force de l'équipe Berthier pour obtenir l'autorisation du ministre Duhamel [01196].

La campagne estivale 1971 : logistique, financement...

Sur le terrain, les investigations se déroulent du 14 juillet au 15 août, sous le double pilotage d'André Berthier et Bernard Edeine et avec l'efficace appui de René Potier et Albert Girard. Un groupe d'anciens stagiaires de Bernard Edeine (École de fouilles du Mont-Joly, près de Caen) participe aux travaux



Placard ironique ayant circulé en 1971 parmi les soutiens à la cause Berthier

(15 personnes du 14 au 31 juillet et 12 du 1^{er} au 15 août). Les fouilleurs sont hébergés au centre de vacances du Comité d'Entreprise de la *Compagnie des Messageries Maritimes* alors que la famille Berthier est accueillie par Madame Fernique, propriétaire du château de Syam. René Potier s'installe à Syam dès le 16 juillet, alors que son ami Paul Eychart (Gergovie - Côtes de Clermont) annonce sa venue pour 3 jours dans le Jura [04587].



Au second plan, les bâtiments des Messageries Maritimes

À la fin décembre 70, Berthier avait demandé au ministre des Affaires culturelles, une subvention de 10 000 F (nouveaux francs), mais un refus lui avait alors été clairement signifié. Par la suite, le ministre Duhamel ayant accordé une autorisation de sondage et les travaux sur le terrain ayant été engagés à la mi juillet, Berthier cherche en juillet et août à obtenir une aide du Conseil général en intervenant aussi auprès du préfet du Jura [01088]. Celui-ci répond le 30 juillet qu'il prend note de la décision du ministre mais indique clairement qu'il ne sera versé aucune subvention de la part du Conseil général du Jura en 1971, la subvention de 10 000 Francs de 1969 ayant été considérée comme la dernière [04578].

Sur la base d'une note d'Edeine du 15 août donnant tous les détails des frais occasionnés par les recherches faites par ses stagiaires [04540], Berthier tente à nouveau sa chance le 25 août auprès du président Socié pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle ; il indique que les travaux sur le terrain ont pu être conduits rapidement en août et ajoute que ces travaux ont occasionné des frais malheureusement non couverts par une subvention. Rappelant les péripéties douloureuses de cette année (démission de Lerat), le président Socié répond le 27 août en disant regretter de ne pas pouvoir subventionner le chantier de Berthier [04579].

Quelques « à-côtés » de la campagne 1971

Avant d'en venir à la présentation des investigations estivales et de leurs résultats, évoquons rapidement quelques opérations de communication ponctuant la campagne. Bien sûr, l'article du 20 août des *Dépêches* déjà mentionné [04537] fait largement le point sur les travaux récents de l'équipe Berthier, renforcée par la présence de l'archéologue Edeine, avec découverte d'un *ustrinum* aux Étangs de Crans et d'un *bourrelet-maceria* aux Gîts de Syam.

Dans une petite note schématique des 1^{er} et 3 septembre [04541], Antoinette Brenet rend compte à Berthier d'une rencontre avec le R. P. André Noché, jésuite, latiniste, auteur de nombreux travaux sur Alésia, Gergovie, Uxellodunum. Noché lui a fait part de nombreux détails croustillants sur les acteurs de l'affaire Alésia : Harmand, *un hurluberlu, prétentieux et mauvais coucheur*, Eychart, Millotte, *casse tout ce qu'il touche*, de Mérona, Jeandot, Hatt, *un pauvre type*, Joffroy, Lerat... une belle galerie de portraits. L'érudit Noché pense que l'existence à Chaux-des-Crotenay d'un *oppidum* gaulois est très probable comme l'est aussi une opération militaire antique dans ce secteur. Il se dit indigné à la narration des démêlés de Berthier avec Lerat et la Commission supérieure des fouilles

Comme à l'accoutumée, Berthier, Edeine et Potier donnent en août une conférence publique sur les travaux réalisés en 1971. Dans le numéro 4 du *Gaulois*, il est précisé que la conférence a été suivie par 200 personnes venues écouter, à Chaux-des-Crotenay, les exposés de MM. Berthier, Edeine et Potier, évoquant notamment la découverte de plates-formes et de *tumulus* [01732]. Dans ce même numéro 4 du *Gaulois*, un texte de Raymond Lejeune énumère et détaille les très nombreux vestiges anthropiques (murs et fossés) répertoriés sur le territoire des Planches ainsi que ses découvertes à la Perrena (voie romaine) et du côté du Bief de la Pisse. Raymond Lejeune signale encore la découverte de restes de poterie par Raymond Etievant et celle d'un mur dans le secteur des Combes à Chaux-des-Crotenay, ainsi que la découverte de *tumulus* à la Grange d'Aufferin et d'anomalies du terrain avec des pieux nettement pointés vers le haut.

Des articles dans des revues scientifiques ou de vulgarisation

Comme les années précédentes, Berthier et ses proches ressentent la nécessité impérieuse de publier des textes de présentation de la thèse et de la découverte jurassiennes. Ainsi René Potier poursuit l'écriture et la diffusion de petits articles [02302] sur la question de la localisation d'Alésia. Dans le cadre de la revue *L'Information Historique*, une polémique est engagée à propos de la thèse Berthier : suite à un premier article de Potier paru en 1968, un collaborateur de la revue, Louis Harmand, fait paraître en 69 et 70 deux articles contestant la localisation d'Alésia à Chaux-des-Crotenay.

En réponse, Potier fait publier en novembre 71 un article : *Réflexion sur une Question d'Alésia*, qui revient de façon très argumentée sur les contestations de Louis Harmand [01096]. Potier dénonce l'erreur de l'argumentation toponymique (*Alisiia = Alesia*), met en cause les travaux des fouilleurs napoléoniens, développe les éléments de topographie qui ne laissent pas de doute et revient aussi sur les traductions d'expressions latines essentielles. Une suite à cet article très argumenté sera publiée dans le numéro de janvier-février 1972 [01134].

Un autre projet éditorial anime l'équipe Berthier-Edeine-Potier tout au long de l'année 71. Des contacts sont en effet pris avec J. Queguiner, archiviste et responsable éditorial de la revue *Archéologia* pour la possible publication de 2 articles, l'un sur Alésia (découverte Berthier), l'autre sur les fouilles de Tiddis [02299]. Pour ce projet « collectif », le général Blanc donne très tôt son accord (20 février) et envoie à Berthier dès le 2 mars un texte déjà bien élaboré, discuté avec Potier [02300].

Le 8 mars, Queguiner indique à Berthier que l'article sur Tiddis correspond bien aux attentes [02048]. Le 21 juin, l'éditeur retourne à Berthier, pour mise au point, le manuscrit (plus sensible) sur Alésia et prend acte, le 17 août, de l'envoi d'un rectificatif de Potier sur cet article [04558].

Fin août, début septembre, Jean Pernot et Maurice Sergent commencent à s'étonner de ne pas voir sortir l'article Alésia alors que Berthier fait état à Potier, le 27 septembre, de ses entretiens avec Queguiner lui confirmant la sortie dans le numéro de fin août de son article sur Tiddis [04587]. L'article sur Alésia ne sera, lui, jamais publié par *Archéologia*, sans doute en raison de pressions émanant du milieu de l'archéologie.

De son côté, Bernard Edeine fait publier en 71, dans la revue *Le Gaulois*, deux articles sur les sondages de 70 et 71 [01197 et 01196].

Des projets éditoriaux plus ambitieux

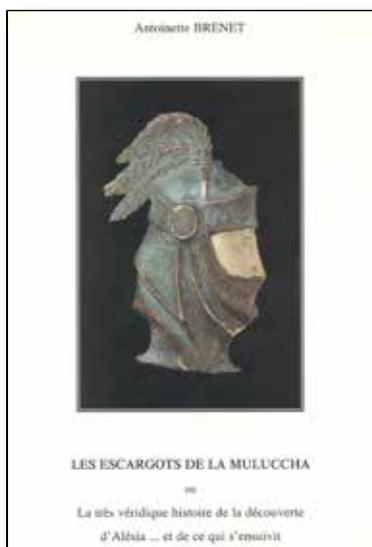
Antoinette Brenet se lance dans un important travail d'écriture qu'elle intitule le « roman » de l'aventure Alésia-Chaux-des-Crotenay. En 1971, elle commence à compiler des copies des archives que lui confie André Berthier, à extraire plusieurs anecdotes et détails tirés notamment du Journal des fouilles pour les années 63 à 71 [04543] et à élaborer un premier plan de l'ouvrage ainsi qu'un avant-propos [04580 et 04583].

Pour des raisons méconnues, l'ouvrage ne sera finalement publié, que beaucoup plus tard, en 1996, sous le nom *Les escargots de la Muluccha* [00693] non sans avoir suscité quelques réactions et irritations de la part de Berthier et des membres de sa famille.

René Potier poursuit de son côté, en accord avec l'ensemble de l'équipe Berthier, son projet de publication du premier ouvrage sur la question de la localisation d'Alésia à Chaux-des-Crotenay.

Le projet lancé dès 1968 est maintenant bien avancé [04740], mais il faut encore trouver un éditeur et cela s'avère assez compliqué.

Ainsi le 22 mars, le directeur des *Guides Bleus* (F. Ambrière) fait part à Potier de son impossibilité de publier l'ouvrage « trop faible tirage pour être rentable » tout en reconnaissant la haute valeur de ce travail. Il évoque explicitement les difficultés que Potier risque de rencontrer pour faire sortir son livre compte tenu des oppositions que cette nouvelle thèse sur Alésia suscite [02256].



Deuxième partie Concrètement, les investigations de terrain

Une des préoccupations premières de Berthier était de retrouver le grand fossé de 6 m en bordure de la Saine. À cet effet, quatre sondages avaient été effectués en 1970 au pied des Gîts de Syam et dans le secteur du bas de la Billaude. La tranchée effectuée dans la plaine de Syam, n'avait malheureusement pas donné les résultats escomptés, du fait de la présence de la nappe phréatique à faible profondeur. Pour Berthier et Edeine, il apparaissait évident que ...

... nous ne prouverons pas que nous sommes sur le site de la véritable Alésia par la plaine. Il y a eu trop de bouleversements et en tout cas il faudrait de gros moyens mécaniques pour y faire des fouilles nombreuses qui, malgré cela, risquent de ne pas être scientifiquement payantes. (...) C'est en dernier lieu qu'il faudra revenir à la plaine de Syam [00693].

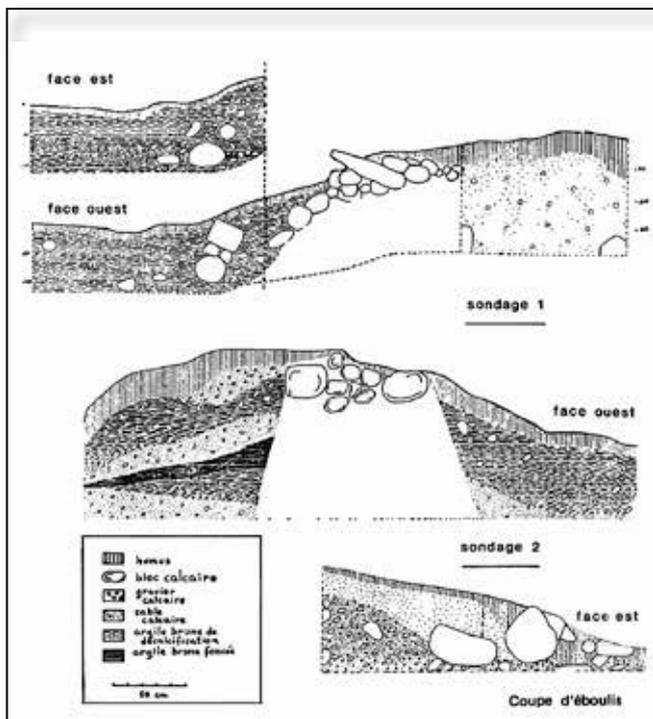
Les deux hommes s'accordent pour penser que les investigations de 1971 doivent donner la priorité à l'étude du flanc oriental de l'*oppidum* (étude et relevé du grand *agger* oriental de la combe de Crans, recherche de pièges et de fossés, prospection entre Crans et les Planches-en-Montagne...) [00693]. Les principaux résultats des investigations de terrain de l'été 71 sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter aux *Annales d'Alésia* [00220, pp. 35-47] ou à l'ouvrage *Alésia* d'André Berthier et André Wartelle [00174] ainsi qu'à l'article de Bernard Edeine [01196].

Aux Gîts de Syam, un bourrelet anthropique, possible *maceria* (Vstg177)

César écrit dans ses Commentaires que *sub muro* une partie de la colline qui regardait vers le soleil levant, était couverte de troupes gauloises. Avec cette indication en tête, l'équipe Berthier observe la présence d'importantes terrasses naturelles en partie orientale du massif de Chaux-des-Crotenay (Pré Grillet) et dont la moins élevée se trouve à 5 ou 6 m du niveau de la plaine.



César ajoute qu'en avant de la falaise les Gaulois avaient ouvert un fossé et élevé une muraille grossière, *maceria*, de six pieds de hauteur. En examinant le bord extrême de la terrasse la moins élevée située justement au nord-est de l'*oppidum*, les fouilleurs semblent avoir retrouvé des éléments de cette défense gauloise grossière.



Plusieurs coupes sont effectuées qui montrent que le mur-bourrelet, après enlèvement des éboulis, mesure 1,20 m en moyenne à sa base et que sa hauteur est encore de 1m à 1,20 m.

Cette construction, manifestement réalisée de main d'homme, est faite de terre rapportée et de cailloutis mélangés aux blocs d'éboulis de la falaise, blocs posés tels quels les uns sur les autres. L'étude des éboulis de la face sud et leur report volumétrique sur le mur tendent à montrer que ce mur devait avoir primitivement une hauteur de 1,70 m à 1,80 m (en déduisant l'épaisseur d'humus accumulé depuis son écroulement), c'est-à-dire très exactement la hauteur de la *maceria* indiquée par César. Dans une lettre à Berthier du 4 octobre, Potier mentionne *le côté émouvant* de la découverte de la *maceria* sous les Gîts de Syam et précise qu'il a, lui-même, découvert d'autres tronçons du bourrelet en d'autres endroits.

En combe de Crans, vestiges d'un possible camp nord avec redoutes et poste avancé

Ne pouvant travailler en plaine de Syam à ce moment (récoltes agricoles non réalisées), Berthier et Edeine décident de reprendre l'étude du camp nord sous la côte Poire, en examinant tout particulièrement la série d'aggers naturels défendant à l'est le camp dans sa partie la plus vulnérable, c'est-à-dire la combe s'étendant de Sirod jusqu'à l'ouest de Crans et formant une ouverture vers Syam.



Sur la terrasse la plus importante, dominée par une falaise presque abrupte d'une vingtaine de mètres de hauteur, l'équipe découvre les restes de deux structures pouvant s'apparenter à des ouvrages de fortification et qu'ils appellent provisoirement « redoutes » (Vstg052).



La première structure, située la plus au nord, accrochée à la falaise par un double mur rejoignant la crête de cette falaise, a sur sa face-est (en direction de Crans) une longueur totale de 27,70 m, soit 16,60 m et 11,10 m pour une partie rentrante formant redan (7,5 m de profondeur). L'autre structure, mieux conservée que la précédente, mesure 19,10 m sur son front-est sur une profondeur de 4 m.

Les deux structures ou « redoutes » sont construites plutôt soigneusement en pierres plates appareillées, grossièrement équarries mais non liées par un mortier, avec des blocs de 20 à 26 cm de long et 16 à 25 cm de haut. Les deux structures comportent un terre-plein. La distance entre ces deux ouvrages, distance prise entre le mur sud de la première structure et le mur nord de la seconde, est de 238 m.

Des membres de l'équipe Berthier-Edeine ont pu aussi explorer, un peu plus au nord, du côté du « Trou de Barru », des structures anthropiques (murs et fossés) pouvant être les vestiges d'un possible *poste avancé d'alerte romain* (Vstg120).



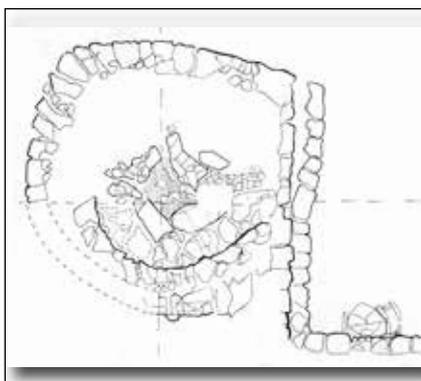


Dans les archives Berthier existent des séries de photographies en noir et blanc prises lors de l'étude de ces deux structures-redoutes [03549] comme aussi du « poste avancé d'alerte » [03479].

Aux Étangs de Crans, une structure circulaire, possible *ustrinum* (Vstg352)

Les premiers repérages de l'été 71 dans la combe de Crans, au lieu-dit « Le Rochet », champ de M. Tissot, ont permis de repérer, le long du vieux chemin appelé « la Vie des Morts », trois buttes alors supposées être des *tumulus* [00014]. Les prospections et sondages ont permis de vérifier qu'il s'agissait de plateformes (PFA, PFB et PFC) sur lesquelles viennent s'articuler trois puissants murs parallèles (MN1, MN2 et MN3). Le *tumulus* ou plate-forme PFA a été fouillé (quadrant sud-est seulement).

La structure révélée présente une base circulaire (léger ovale) d'une douzaine de mètres dans son plus grand diamètre et comporte un double parement appareillé (intérieur et extérieur) d'une hauteur de 0,90 m et formant une double couronne).



Relevé B. Edeine, 1971



Le centre de la plate-forme, au sol intérieur dallé, avait subi l'action d'un foyer de feu intense [04753].

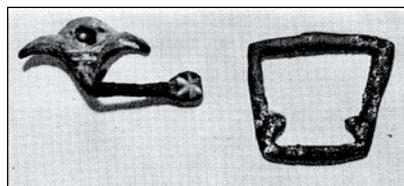
Tout le mobilier, entraîné par l'arasement du tumulus, a été trouvé dans le cailloutis extérieur à la double couronne. Des poteries



variées (sigillée ou Arezzo, céramiques blanc-crème, gris-bleuté, noires, rose-orange), manifestement romaines, ont été recueillies.

Ont aussi été trouvés quelques débris de fer, des clous, une boucle en bronze et un élément de bijou décoré à la feuille d'or ressemblant à une feuille de lotus stylisée.

Il devait être fixé sur une étoffe ou un morceau de cuir par un petit clou mobile ayant la tête recouverte d'un émail vert. Pour assurer la conservation de la structure de ce monument,



l'équipe Berthier-Edeine n'a pas souhaité démonter la double couronne de pierre. La structure a même été recouverte de feuilles de plastique pour la protéger, les déblais ayant été remis en place pour redonner l'allure initiale.

La structure fera l'objet d'une fouille plus complète en août 1978 avec, à nouveau, mise au jour d'un important mobilier très largement gallo-romain... Plusieurs séries de photographies sont conservées dans les archives Berthier [03340, 03386].



En 1971, l'équipe Berthier-Edeine indique être en présence d'une sorte d'*ustrinum*, c'est-à-dire d'un lieu où l'on brûlait les corps avant d'en mettre les cendres dans une urne. Il est possible qu'une telle urne ait été enfouie dans une partie du *tumulus* non fouillée. Le mobilier retrouvé semble correspondre aux offrandes déposées sur le tumulus après l'incinération, car aucun de ces éléments ne porte des traces de feu.

Retour sur les fouilles de l'été 71 avec échanges entre partenaires

Le 26 août, André Berthier fait part au Général Clément Blanc des résultats des investigations de l'été [04588], évoquant la découverte des « redoutes » en combe de Crans ainsi que celle des *tumulus* du secteur des Étangs de Crans et, également, l'étude du mur grossier (*maceria*) sur les terrasses dominant le Pré Grillet et la plaine de Syam. Edeine confirme à Berthier, le 2 septembre, que le mobilier gallo-romain trouvé à la Grange d'Aufferin et à Crans, prouve que le site a bien été occupé après le siège d'Alésia [04561]. Albert Girard est sollicité par Berthier à l'automne pour fournir divers croquis [04555] sur la zone du Chaibatalet (plaine de Syam) comme sur celle des Étangs de Crans. Girard précise comment il voit le dispositif romain de défense entre camp supérieur et plaine de Syam. Toutefois, Edeine insiste auprès de Berthier, le 4 octobre, sur la nécessité de rester prudent et de tout vérifier sur le terrain [02303] : *faire des traits en pointillés sur les cartes et non des traits pleins.*

D'autres reconnaissances de terrain faites par Raymond Lejeune

Dans un article du *Gaulois* de fin 1971, Raymond Lejeune (très consciencieux « crapahuteur ») dresse l'inventaire d'une quinzaine de structures pierreuses, plates-formes et *tumulus* reconnues par lui pendant l'été. Il se dit frappé par la quantité de murs et tas de pierres sur le territoire des Planches en particulier autour de Montliboz ou de la Montagne Ronde [01738]. Son inventaire se poursuit avec des structures identifiées à la Perrena et au Bief de la Pisse. Il termine son article en évoquant la découverte de poteries dans le secteur des Combes à Chaux-des-Crotenay.

La mise au jour inattendue de cônes énigmatiques à la Grange d'Aufferin

Début septembre 71 (et non 72 comme indiqué par erreur dans *Les Annales d'Alésia*), un cultivateur de Crans, Gabriel Tissot, ayant creusé un fossé de drainage de 99 m de longueur, entre la source nord du site de la Grange d'Aufferin et le ruisseau d'écoulement de la source sud, constate la présence de poches d'argile ressemblant grossièrement à des cônes renversés, espacés les uns des autres de façon paraissant régulière.

Dans plusieurs de ces cônes, il note la présence de pieux ou poteaux de bois disposés à peu près verticalement.

Très vite, Tissot avertit le Dr Jean Mazuez de Chaux-des-Crotenay qui prend des photos de la tranchée ouverte et des trous de forme conique [02055]. Le 18 septembre, le Dr Mazuez envoie les photos à André Berthier et lui donne des précisions sur les trous coniques observés [02044] : la profondeur des



cônes varie de 0,80 m à 1,10 m pour une largeur de 1,80 m à 2,20 m (un plan de situation et des coupes sont joints à la lettre). Ces cônes, vite considérés, comme de possibles pièges, *lilia* romains, feront l'objet de la campagne de fouille de 1972, et finalement le rapport de fouille 1971.

Le rapport de la campagne de fouille estivale est adressé par Berthier, le 6 décembre 71, depuis Constantine, au nouveau directeur de la circonscription archéologique du Jura [00061].

Y sont décrites les diverses opérations de recherche réalisées par Berthier et ses équipiers avec l'aide d'anciens stagiaires de l'École de fouilles du Mont-Joly. Le rapport précise qu'ont aussi été réalisés un dépouillement des archives communales, régionales et départementales et des enquêtes auprès des gens du pays. Le rapport, avec photographies et plans [02320] revient sur les fouilles proprement dites et leurs résultats.

Le 7 janvier 1972, le directeur par intérim des Antiquités Historiques ou circonscription de Franche-Comté, Jacques-Pierre Millotte, accuse réception du rapport de Berthier sur les sondages de 71 [04585]. Il en envoie copie au bureau des Fouilles du ministère et en réclame à Berthier un second exemplaire pour les archives de la circonscription. Berthier s'exécute le 8 février suivant mais précise qu'il ne joint pas les clichés photos qu'il n'a pas avec lui en Algérie. En préhistorien reconnu, Millotte se montrera, les années suivantes, plutôt intéressé par les découvertes de terrain de Berthier (Abattois, Chaumelles, Chemin des Ânes...)

*
* *

En dépit de vicissitudes politico-administratives peu favorables au développement serein de recherches approfondies sur les sites archéologiques de Syam, Crans et Chaux-des-Crotenay, l'année 1971 se termine sur un bilan plutôt encourageant pour Berthier et ses équipiers. Les quelques structures mises au jour et étudiées comme le mobilier archéologique recueilli témoignent d'une réelle occupation très ancienne du site dont des traces manifestes d'une incontestable présence gallo-romaine.

L'horizon semble désormais s'ouvrir alors que viennent d'être découverts d'énigmatiques cônes sur le site de la Grange d'Aufferin. André Berthier, bien soutenu par Bernard Edeine, va vite s'employer à préparer la campagne annuelle d'investigation suivante.

Il adresse le 14 décembre 71 une lettre à Edmond Daroles (conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires culturelles) évoquant sa demande d'autorisation de fouille pour 1972 [02253]. Cette demande d'autorisation (renouvellement de l'autorisation pour 1971) et aussi de subvention est envoyée à l'administration, à Paris, en même temps que le rapport de la campagne 1971 [01711].

La demande de subvention (10 000 F) fait état de l'implication renouvelée des stagiaires de l'École de fouilles archéologiques du Mont-Joly. La campagne 1972 s'annonce déjà (et enfin!...) comme très prometteuse.

